



ENJEU n°1
Qualité physico chimique et
chimique des eaux

OBJECTIFS DE RESULTATS

Atteindre le bon état écologique des masses d'eau cours d'eau :

Aller au-delà de l'atteinte du bon état chimique en intégrant pour l'ensemble des produits phytosanitaires les objectifs de concentrations suivants :

Atteindre le bon état chimique des eaux souterraines

22 dispositions



Enjeu n°2
Qualité des milieux aquatiques

OBJECTIFS DE RESULTATS

Rétablir la continuité écologique des cours d'eau

Assurer le bon fonctionnement des cours d'eau et de leurs annexes en vue d'atteindre le bon état écologique

Limiter la prolifération des espèces envahissantes

Identifier, préserver et restaurer les têtes de bassins

14 dispositions



ENJEU n°3
Zones Humides

OBJECTIFS DE RESULTATS

Préserver et valoriser les fonctionnalités des zones humides pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau

UNE REGLE

Encadrer les autorisations de destruction de zones humides au titre de la loi sur l'eau

10 dispositions



ENJEU n°4
Gestion intégrée
du lac de Grand Lieu

OBJECTIFS DE RESULTATS

Atteindre sur le long terme (2027) le bon état de la masse d'eau tout en conciliant l'équilibre des milieux et la satisfaction des usages.

Les objectifs se basent dans un premier temps sur le référentiel plan d'eau uniquement, pour évoluer progressivement grâce à la prise en compte du référentiel en cours de construction avec l'Université de Nantes et ses partenaires et en cohérence avec le référentiel agence de l'eau.

4 dispositions



ENJEU n°5
Gestion quantitative en étiage

OBJECTIFS DE RESULTATS

Prévenir le risque inondation

UNE REGLE

Interdire le remplissage des plans d'eau en période d'étiage

10 dispositions



ENJEU n°6
**Gestion quantitative
en période de crue**

OBJECTIFS DE RESULTATS

Maîtriser les prélèvements d'eau pour assurer la pérennité de la ressource et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques

2 dispositions



ENJEU n°7
**Gouvernance : cohérence et
organisation des actions dans le
domaine de l'eau**

OBJECTIFS DE RESULTATS

Assurer la bonne mise en œuvre des actions définies dans les documents du SAGE ;

Se donner les moyens techniques, financiers et organisationnels de mettre en place les actions de manière cohérente et coordonnée sur le territoire.

Permettre l'appropriation générale des mesures du SAGE.

Mettre en place les moyens de concertation et de communication adéquats

6 dispositions

Disposition 64 : La Commission Locale de l'Eau invite les Commissions Locales de L'eau limitrophes au SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grand-Lieu à se rencontrer autant que de besoin dans le but d'assurer une cohérence des actions menées entre les SAGE notamment sur les problématiques de gestion d'espèces envahissantes, de continuité écologique, de gestion et valorisation des zones humides, etc. Plus spécifiquement, une commission inter-SAGE composée de membres de la Commission locale de l'eau Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu et de la Commission Locale de l'eau Estuaire de la Loire est formée dans un délai de un an suivant l'approbation du SAGE dans le but d'échanger sur la gestion de l'espace intermédiaire aux deux SAGE (Lac de Grand Lieu et la vallée de l'Acheneau).

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage	Priorité de l'action
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Enjeu 1 : QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX								
Orientation 1.1 : Améliorer le suivi et l'évaluation des masses d'eau cours d'eau								
Disposition 1 : Mettre en place un suivi de la masse d'eau de la Chaussée								
Développer le réseau de suivi qualité sur le bassin versant par la mise en place d'une station de suivi supplémentaire							SBVGL	Très élevée
Animer un groupe de travail pour statuer sur la localisation du point de suivi et les modalités de prélèvements							SBVGL	
Disposition 2 : Améliorer le suivi de la masse d'eau de l'Ognon								
Analyser le dispositif de suivi sur la masse d'eau de l'Ognon, et si nécessaire de l'adapter pour garantir la représentativité de l'état général de l'amont de la masse d'eau							SBVGL	Très élevée
Orientation 1.2 : Améliorer le suivi et l'évaluation des masses d'eau souterraines								
Disposition 3 : Accentuer et adapter le suivi des masses d'eau souterraines								
Vérifier la pertinence du réseau de mesure actuel et identifier notamment, les possibilités d'évolutions du réseau de mesure							SBVGL	Modérée
Orientation 1.3 : Améliorer les connaissances sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à l'échelle du bassin versant du SAGE								
Disposition 4 : Affiner le diagnostic du territoire vis-à-vis de la pollution par les produits phytopharmaceutiques								
Se tenir informé des molécules et quantités de produits phytopharmaceutiques vendus sur le territoire du SAGE, en réaliser une analyse à l'échelle des masses d'eau							SBVGL	Modérée
Orientation 1.4 : Maîtriser les pollutions diffuses								
Disposition 5 : Accompagner les maraîchers et la polyculture élevage vers une maîtrise des pollutions diffuses								
Identifier et mettre en œuvre un programme d'action							SBVGL	Très élevée
Disposition 6 : Diffuser l'expérience sur l'ensemble du bassin versant du SAGE								
Echanges entre professionnels ayant fait l'objet d'accompagnements et ceux situés sur le reste du territoire du SAGE.							SBVGL - CA	Très élevée
Orientation 1.5 : Limiter l'impact des assainissements collectifs								
Disposition 7 : Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'assainissements collectifs								
Collecter les informations concernant la conformité des rejets des stations d'épurations							SBVGL	Modérée
Disposition 8 : Actualiser les diagnostics et les schémas directeurs assainissement								
Etablir un schéma directeur d'assainissement comprenant un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et réaliser un diagnostic des réseaux							Collectivités	Modérée
Disposition 9 : Equiper les dispositifs de traitements et les réseaux de collecte des eaux usées d'une métrologie de suivi continu et en valoriser les résultats								
Equiper les dispositifs de traitements ainsi que les réseaux de collecte des eaux usées d'une métrologie de suivi continu							Collectivités	Modérée
Disposition 10 : Evaluer l'impact global de chaque projet vis-à-vis de l'acceptabilité du milieu et étudier les conditions de rejet ou stockage en période d'étiage								
Assurer une évaluation de l'impact sur la qualité des eaux de chaque projet, au regard des effets cumulés des rejets à l'échelle de chaque masse d'eau							SBVGL	Modérée

Légende :

-  Phénomène ponctuel au cours de l'année considérée
-  Concentration de l'effort en fin d'année
-  Concentration de l'effort en début d'année
-  Action régulière tout au long de l'année

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage	Priorité de l'action
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Enjeu 1 : QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX								
Orientation 1.6 : Réhabiliter les assainissements non collectifs								
Disposition 11 : Homogénéiser les méthodes de contrôle des systèmes d'assainissements non collectifs								
Homogénéiser les méthodes de diagnostic des assainissements non collectifs sur les deux départements							SBVGL	Modérée
Transmettre annuellement, à la structure porteuse du SAGE, les informations relatives aux diagnostics des assainissements							SPANC	
Disposition 12 : Identifier les zones à enjeu environnemental vis-à-vis de l'assainissement non collectif								
Identifier les zones à enjeu environnemental sur le territoire du SAGE							SBVGL	Modérée
Disposition 13 : Agir sur les assainissements non collectifs								
Intégrer les zones à enjeu environnemental dans la programmation et rappeler les consignes d'entretien et d'utilisation des installations aux propriétaires des ANC							SPANC	Modérée
Intervenir auprès des particulier pour réhabiliter les assainissements non collectifs non conformes							Maires	
Orientation 1.7 : Assurer une meilleure gestion des effluents non domestiques								
Disposition 14 : Vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'assainissements non domestiques								
Tranmettre les données disponibles sur les conformités des assainissements non dometiques							AELB, DREAL	Modérée
Analyser la donnée des rejets à l'échelle des masses d'eau							SBVGL	
Disposition 15 : Privilégier le traitement des effluents de nature non domestique par des systèmes d'assainissement spécifiques								
Justifier l'impossibilité technique ou économique d'un recours au traitement des effluents sur site							Industries, et autres MO	Modérée
Disposition 16 : Formaliser par convention les rejets des effluents de nature non domestique dans les réseaux d'assainissement des collectivités								
Etablir une convention de raccordement entre les industries et les collectivités gestionnaires des ouvrages							Industries	Modérée
Orientation 1.8 : Optimiser les usages non agricoles de produits phytosanitaires								
Disposition 17 : Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les collectivités								
Poursuivre ou s'engager dans l'élaboration d'un plan de désherbage communal							Collectivités	Faible
S'engager dans la charte territoriale CREPEPP et tendre vers l'atteinte d'un zéro herbicide							Collectivités	
Prendre en compte la problématique du désherbage lors de la conception des projets d'aménagement							Collectivités	
Disposition 18 : Sensibiliser les particuliers								
Promouvoir la charte des jardineries							SBVGL	Modérée
Assurer la mise en place d'outils de communication ainsi que des programmes pédagogiques pour le grand public							Divers	
Disposition 19 : Améliorer les pratiques d'entretien des infrastructures de transport dans les zones sensibles								
Mettre les moyens nécessaires afin de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, en particulier sur les zones dites sensibles							Gestionnaires des infrastructures de transport	Modérée
Rendre compte des actions réalisées à la structure porteuse du SAGE							Gestionnaires des infrastructures de transport	

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage	Priorité de l'action
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Enjeu 1 : QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX								
Orientation 1.9 : Limiter les transferts par une meilleure gestion du bocage et des fonds de vallées								
Disposition 20 : Diagnostiquer les éléments bocagers								
Elaborer un cahier des charges précisant les méthodes de diagnostic du réseau bocager							SBVGL	Modérée
Réaliser le diagnostic du bocage en tenant compte des bassins versants identifiés comme prioritaires pour l'amélioration de la qualité des eaux							SBVGL	
Disposition 21 : Réaliser des aménagements pour limiter les transferts								
S'engager dans un programme pluriannuel d'entretien et de restauration du maillage bocager							Propriétaires	Modérée
Disposition 22 : Protéger les haies à travers les documents d'urbanisme								
Intégrer les éléments bocagers ayant un rôle hydraulique avéré, ou éléments stratégiques, en adoptant des orientations d'aménagement, un classement et des règles							Collectivités	Modérée
Enjeu 2 : FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES								
Orientation 2.1 : Sensibiliser sur les problématiques de continuité écologique								
Disposition 23 : Organiser des moments d'échanges pour les élus, les propriétaires d'ouvrages et usagers								
Organiser localement des moments d'échanges avec les élus, les propriétaires d'ouvrages et les usagers, sur les problématiques de continuité écologiques							SBVGL	Très élevée
Orientation 2.2 : Réduire le taux d'étagement et rétablir la continuité écologique								
Disposition 24 : Actualiser les données détenues sur les ouvrages hydrauliques								
Collecter, compiler et actualiser les données disponibles concernant les éléments de connaissance sur la continuité et la hauteur des ouvrages							SBVGL	Très élevée
Disposition 25 : Réduire le taux d'étagement des masses d'eau								
Les programmes opérationnels locaux intègrent les objectifs de taux d'étagement fixés par le présent SAGE, dans le cadre de la définition des actions de restauration des milieux aquatiques et de la continuité écologique.							SBVGL	Très élevée
Actualiser annuellement les valeurs de taux d'étagement des cours d'eau du territoire et informer la Commission Locale de l'Eau							SBVGL	
Disposition 26 : Rétablir la continuité écologique								
Les contrats opérationnels locaux identifient les actions nécessaires pour la restauration de la continuité écologique							SBVGL	Très élevée
Disposition 27 : Coordonner les manœuvres de vannes								
Etudier les modalités d'une gestion coordonnée de la manœuvre des vannes, pour chacune des masses d'eau du territoire							SBVGL et SAH	Modérée
Réaliser un bilan de la coordination 2 ans après sa mise en œuvre et la faire évoluer en conséquence							SBVGL et SAH	
Orientation 2.3 : Restaurer et entretenir les cours d'eau et leurs annexes								
Disposition 28 : Poursuivre les interventions sur la morphologie des cours d'eau								
Poursuivre, voire développer les programmes de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau.							SBVGL et SAH	Très élevée

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage	Priorité de l'action
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Enjeu 2 : FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES								
Orientation 2.4 : Poursuivre les actions de lutte contre les espèces végétales envahissantes								
Disposition 29 : Intervenir sur les secteurs envahis								
Les programmes opérationnels locaux intègrent un volet de lutte contre les espèces végétales envahissantes							SBVGL et SAH	Modérée
Utiliser des espèces locales non envahissantes lors de la revégétalisation des berges							MO aménagement des berges	
Disposition 30 : Suivre l'évolution de l'envahissement								
Echanger et centraliser la connaissance sur l'état de prolifération des espèces envahissantes							SBVGL, SAH et réserve	Modérée
Compiler les données disponibles et réaliser annuellement une cartographie de l'état de connaissance de l'envahissement des milieux aquatiques							SBVGL	
Disposition 31 : Sensibiliser sur les espèces envahissantes								
Réaliser un plan de communication et de sensibilisation spécifique							Divers	Faible
Disposition 32 : Limiter la vente d'espèces envahissantes								
Etablir une liste des espèces interdites à la vente							Divers	Faible
Interdiction de plantation d'espèces envahissantes dans les documents d'urbanisme							Divers	
Orientation 2.5 : Etendre les actions de lutte aux espèces animales envahissantes								
Disposition 33 : Coordonner les actions de lutte								
Assurer la cohérence des actions de lutte contre les espèces animales envahissantes							SBVGL	Modérée
Orientation 2.6 : Connaître et préserver les têtes de bassin versant								
Disposition 34 : Définir, identifier et caractériser les têtes de bassin versant								
Préciser la définition locale des têtes de bassin et définir la méthode d'identification afin d'aboutir à leur prélocalisation							SBVGL	Très élevée
Réaliser un diagnostic des têtes de bassins et aboutir à la définition d'objectifs et de règles de gestion adaptés							SBVGL	
Disposition 35 : Gérer les têtes de bassin versant								
Identifier des têtes de bassins versants pilotes sur lesquelles les actions de préservation, de gestion et de restauration seront concentrées et suivies							SBVGL	Très élevée
Elaborer et mettre en œuvre un programme d'actions sur les têtes de bassins							SBVGL	
Veiller à la cohérence des financements publics mis en place sur le territoire du SAGE et s'assurer de la prise en compte du caractère prioritaire des têtes de bassin							SBVGL	
Disposition 36 : Sensibiliser les acteurs sur la thématique des têtes de bassin versant								
Mettre en place un programme de communication spécifique aux têtes de bassins							Divers	Modérée

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage	Priorité de l'action
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Enjeu 3 : ZONES HUMIDES								
Orientation 3.1 : Connaître et préserver les zones humides								
Disposition 37 : Finaliser et centraliser les inventaires zones humides								
Réaliser un inventaire zones humides							Collectivités	Modérée
Transmettre les données géoréférencées à la structure porteuse du SAGE							Collectivités	
Compiler et centraliser de la donnée à l'échelle du territoire du SAGE							SBVGL	
Disposition 38 : Préserver les zones humides à travers les documents d'urbanisme								
Intégrer l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme et adopter un classement et des prescriptions permettant de répondre à l'objectif fixé							Collectivités	Modérée
Assurer un accompagnement technique des collectivités dans la démarche							SBVGL	
Disposition 39 : Identifier et hiérarchiser les zones humides à enjeu sur le bassin versant								
Identifier les zones humides à enjeu sur le territoire du SAGE, à savoir les zones humides dont la gestion, la préservation et la restauration est prioritaire							SBVGL	Modérée
Orientation 3.2 : Valoriser les zones humides								
Disposition 40 : Mettre en place une gestion différenciée des zones humides								
Définir un plan de gestion différenciée des zones humides décliné en un guide technique et méthodologique							SBVGL	Modérée
Intégrer le plan de gestion différenciée à ses programmes d'actions dans un volet opérationnel sur la gestion zones humides							SBVGL	
Disposition 41 : Restaurer les zones humides dégradées								
Intégrer dans ses programmes d'actions un volet opérationnel sur la restauration et la revalorisation des zones humides dégradées							SBVGL	Modérée
Disposition 42 : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement technique, financier et règlementaire des agriculteurs								
Assurer un accompagnement technico-économique des exploitants agricoles concernés par la présence de zones humides sur leur surface agricole							SBVGL, CA et organismes de conseil agricole	Modérée
Mener une réflexion sur la possible définition de Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier sur le bassin versant							SBVGL	
Disposition 43 : Assurer un suivi-évaluation des zones humides								
Suivre l'état fonctionnel des zones humides à enjeu							SBVGL	Modérée
Orientation 3.3 : Orienter la mise en œuvre des mesures compensatoires								
Disposition 44 : Précisions sur la mise en place des mesures compensatoires								
Eviter réduire et à défaut compenser							Divers	Modérée
Disposition 45 : Accompagner les pétitionnaires dans l'identification des mesures compensatoires								
Appui technique sur demande							Divers	Modérée
Orientation 3.4 : Communiquer et sensibiliser sur la thématique zones humides								
Disposition 46 : Sensibiliser les acteurs sur l'intérêt de la préservation des zones humides								
Réaliser un plan de communication et de sensibilisation spécifique							Divers	Modérée

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage	Priorité de l'action
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Enjeu 4 : GESTION INTEGREE DU LAC DE GRAND LIEU								
Orientation 4.1 : Connaître la qualité du Lac de Grand Lieu et construire un référentiel d'évaluation de son état								
Disposition 47 : Poursuivre l'acquisition de connaissances des paramètres biologiques et physico-chimiques du lac de Grand Lieu								
Poursuivre et enrichir le suivi du Lac							Structures gestionnaires du Lac et autres	Très élevée
Transmettre les données								
Disposition 48 : Construire un référentiel d'évaluation de l'état du Lac de Grand Lieu								
Définir un référentiel d'évaluation de l'état du Lac							Groupe de travail SAGE	Très élevée
Orientation 4.2 : Mener une gestion cohérente du Lac de Grand Lieu								
Disposition 49 : Assurer la cohérence des plans de gestion du Lac								
Echanger sur les actions menées et envisagées pour assurer une cohérence des actions menées							Structures gestionnaires du Lac	Modérée
Disposition 50 : Assurer la cohérence de la gestion des niveaux d'eau du Lac								
Réaliser un bilan de l'application des règlements d'eau et de l'impact de la gestion sur les milieux et les usages							Cellule de gestion des niveaux d'eau du Lac	Modérée



**Avis Bureau
SAGE Grandlieu
SMBG**

	Calendrier de mise en œuvre					Maîtrise d'ouvrage	Priorité de l'action
	2015	2016	2017	2018	2019		
Enjeu 5 : GESTION QUANTITATIVE EN ETIAGE							
Orientation 5.1 : Améliorer les connaissances							
Disposition 51 : Informer les usagers domestiques sur la déclaration obligatoire des forages et des puits							
Informer sur la réglementation concernant la déclaration obligatoire de tout forage							Collectivités Modérée
Disposition 52 : Recenser l'ensemble des prélèvements et besoins des différents usages sur le bassin versant							
Compléter le recensement des prélèvements							SBVGL
Collecter les données disponibles permettant d'appréhender l'hydrologie des bassins versants alimentant la nappe d'accompagnement du Lac							SBVGL Très élevée
Actualiser le recensement concernant les prélèvements et les besoins. Réaliser une analyse besoins/ressources							SBVGL
Disposition 53 : Recenser les plans d'eau connectés aux cours d'eau et aux nappes							
Collecter et analyser la donnée disponible concernant les plans d'eau du territoire							SBVGL
Réaliser une étude complémentaire pour identifier les plans d'eau connectés au réseau hydrographique							SBVGL Très élevée
Identification concertée et hiérarchisée des solutions les plus adaptées							SBVGL
Orientation 5.2 : Assurer une meilleure gestion et mobilisation de la ressource en eau							
Disposition 54 : Définir les volumes prélevables dans la nappe d'accompagnement du lac							
Déterminer les volumes disponibles							SBVGL
Définir les volumes prélevables							SBVGL Très élevée
Disposition 55 : Adapter les prélèvement directs aux cours d'eau aux conditions hydrauliques du milieu							
Définir les débits minimum biologiques							SBVGL
Conditionner les prélèvements au respect des DMB							SBVGL Très élevée
Mettre en place une plateforme d'information							SBVGL
Disposition 56 : Diminuer l'impact des plans d'eau sur le fonctionnement hydraulique des cours d'eau							
Définir les solutions les plus adaptées et les secteurs les plus impactés							Irrigants Très élevée
Disposition 57 : Gestion collective des prélèvements pour l'irrigation							
Organisation collective des prélèvements							Irrigants Très élevée
Orientation 5.3 : Développer les économies d'eau							
Disposition 58 : Développer des techniques et des pratiques permettant de réaliser des économies d'eau en irrigation							
Communication, conseil et accompagnement agricole sur les techniques d'irrigation et pratiques économes en eau adaptées au territoire							SBVGL Modérée
Disposition 59 : Développer les économies d'eau à usage domestique							
Développer les actions visant la limitation des pertes et le développement des économies d'eau pour les installations publiques							Collectivités Modérée
Communiquer et sensibiliser sur les économies d'eau auprès du grand public							Divers
Disposition 60 : Limiter les pertes des réseaux d'alimentation en eau potable							
Transmettre annuellement les bilans de rendements des réseaux eau potable							SDAEP Modérée

	Calendrier de mise en œuvre						Maîtrise d'ouvrage	Priorité de l'action
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Enjeu 6 : GESTION QUANTITATIVE EN PERIODE DE CRUES								
Orientation 6.1 : Améliorer la connaissance								
Disposition 61 : Matérialiser les zones d'expansion des crues								
Réalisation des inventaires des zones d'expansion des crues, transmis au SBVGL							Collectivités	Modérée
Réalisation et diffusion des inventaires des zones d'expansion des crues							SBVGL	
Orientation 6.2 : Sensibiliser les acteurs et usagers								
Disposition 62 : Sensibiliser au risque inondation								
Communiquer sur la culture et la prise de conscience du risque inondation							Divers	Modérée
Enjeu 7 : GOUVERNANCE: COHERENCE ET ORGANISATION DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU								
Orientation 7.1 : S'organiser pour la mise en œuvre des actions du SAGE, assurer la cohérence des actions et la coordination des maîtrises d'ouvrage								
Disposition 63 : Assurer la cohérence et la coordination des actions menées dans le domaine de l'eau								
Assurer la cohérence des programmes et des projets avec les objectifs du SAGE							CLE	Très élevée
Disposition 64 : Assurer une cohérence des actions inter-SAGE								
Assurer une cohérence des actions menées entre les SAGE							CLE	Très élevée
Commission inter-SAGE Grand Lieu - Estuaire							CLE	
Orientation 7.2 : Animer, communiquer et sensibiliser sur les enjeux du SAGE								
Disposition 65 : Développer le principe de concertation								
Concertation sur les enjeux du SAGE							SBVGL	Très élevée
Disposition 66 : Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions du SAGE								
Accompagnement technique, administratif et politique							SBVGL	Très élevée
Disposition 67 : Communiquer et sensibiliser								
Identifier le plan de communication							CLE	Très élevée
Mettre en œuvre le plan de communication							Divers	
Orientation 7.3 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE								
Disposition 68 : Renseigner le tableau de bord du SAGE								
Mettre à jour le tableau de bord et informer la CLE							SBVGL	Très élevée

Avis Bureau SAGE Grandlieu SMBG

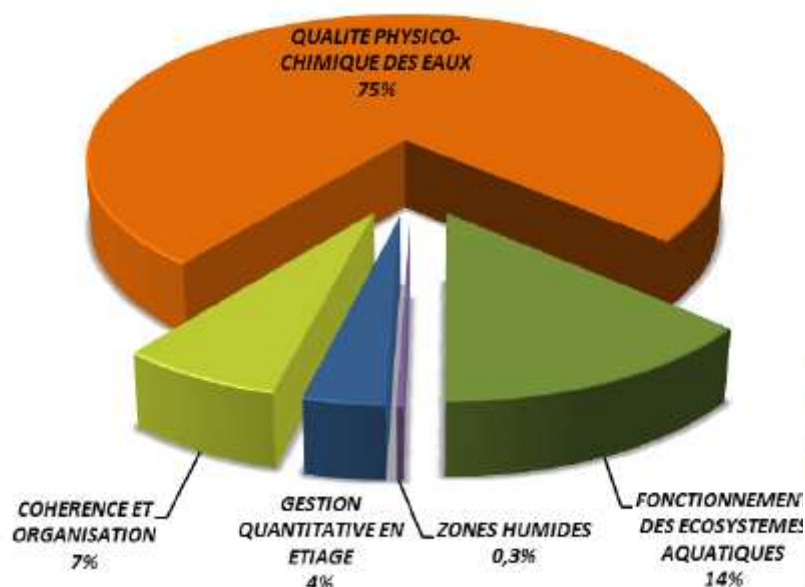


Figure 35 : Répartition des coûts de la mise en œuvre du SAGE sur 8 ans par enjeu (en %)
(SCE)

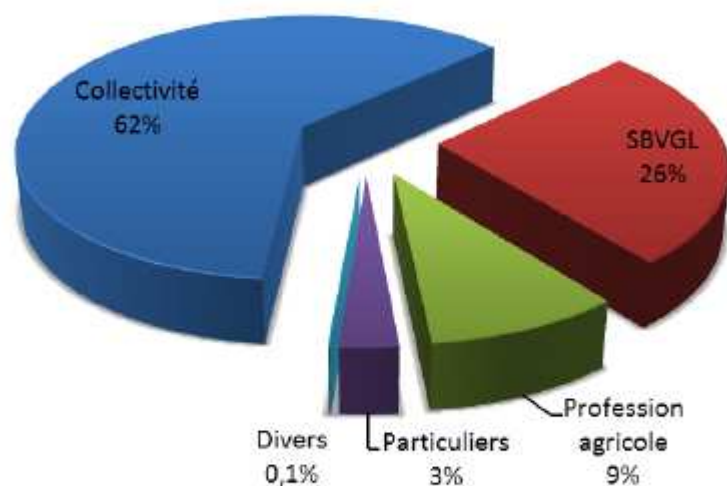


Figure 36 : Répartition des coûts par acteurs pour la mise en œuvre du SAGE sur 8 ans.
(SCE)

	Cout sur 8 ans en Million d'€
QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX	9,4
FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES	1,7
ZONES HUMIDES	0,03
GESTION DU LAC DE GRAND LIEU	Pas de donnée suffisante pour chiffrer
GESTION QUANTITATIVE EN ETIAGE	0,4
GESTION QUANTITATIVE EN PERIODE DE CRUE	Cf. enjeu gouvernance
COHERENCE ET ORGANISATION	0,9
TOTAL	12,4

Tableau 12 : Répartition des coûts de la mise en œuvre du SAGE sur 8 ans par enjeu (en €)
(SCE)

- Coût sans subventions
- Financement des mesures tendanciellles et/ou règlementaires

Discussion